



## Conditions de renouvellement ASS

-----  
Par Cyrano68

Bonjour

Actuellement en CDD depuis plus de 1 semaine, je reste tout de même inscrite à PÔle Emploi. J'étais avant ma reprise bénéficiaire de l'ASS.

Pourrais-je si je ne poursuis pas mon CDD toucher encore l'ASS ? En fait, ma question est la suivante : au bout de combien de temps de travail, mon ASS ne sera pas reconductible et de ce fait, je devrais refaire un dossier sans certitude de rentrer à nouveau dans les critères d'obtention n'ayant pas travaillé 5 ans dans les 10 dernières années ? Merci de votre réponse. Je sais que ce CDD sera court, mais je ne voudrais pas me retrouver encore pire financièrement parlant en ayant en charge seule, depuis le décès de mon mari, 2 enfants en étude.